

Sciences Humaines et Sociales (SHS) Mention

Aménagement du Territoire et Urbanisme Spécialité : Métiers de l'Administration Territoriale

RNCP11016 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	320m, 310m, 120g
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de la Licence Professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale » occupent des fonctions de décideurs au sein des collectivités territoriales et autres établissements publics. Selon la spécialisation, ils ont en charge :

- la responsabilité complète de petites collectivités (communes)
- la responsabilité de la gestion financière et du contrôle de gestion : élaboration et contrôle des budgets, choix d'investissements et de financements, contrôle financier, etc. ;
- la responsabilité des assurances, marchés et commandes publics ;
- la responsabilité juridique et administrative ;
- la responsabilité de la gestion des ressources humaines (recrutements, contrôle masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, etc.)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Elles concernent principalement le domaine « pilotage et gestion des ressources » et plus précisément les filières suivantes : direction générale des collectivités territoriales, gestion des ressources humaines, gestion financière et comptabilité, affaires juridiques et administratives, et technologie de l'information et de la communication (TIC).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Collectivités territoriales et établissements publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette Licence Professionnelle offre les connaissances opérationnelles nécessaires pour occuper des fonctions d'encadrement relevant de la filière administrative au sein des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux.

Ces fonctions - repérées à partir du répertoire des métiers territoriaux et de l'observation du marché de l'emploi territorial des CDG et du CNFPT - concernent les emplois de :

- Directeur Général des services de petites collectivités,
- Responsable de la Commandes Publique, Gestionnaire de marchés publics, Gestionnaire des assurances...
- Responsable de gestion financière et budgétaire...
- Responsable RH de petites et moyennes collectivités, Chargé(e) de la gestion administrative du personnel, Chargé(e) de recrutement...
- Assistant Fonctionnel et TIC, Assistant utilisateur...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25825

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11016/>